

## Conditions générales de vente :

### **ART 1 - Champ d'application**

L'école « AirZone Parapente » fournit des prestations d'enseignement de vol libre (parapente) aux personnes désirant s'initier et/ou se perfectionner dans cette discipline sportive sous la forme de :

- Vol découverte de l'activité en biplace
- ½ Journée de découverte de l'activité
- Stages d'initiation et de perfectionnement (théorique et pratique)

« Airzone » est la dénomination commerciale de l'entreprise individuelle Thomas RICHARD (directeur de la publication) – Enseignement de parapente, canoë-kayak et sports de pagaie, n° de SIRET 87859489400015 , école EFVL N°28942 dont le siège social est situé à Chambrillant Massebiau 12100 MILLAU, ci-après désignée « l'Ecole » , adresse mail : [airzoneparapente@gmail.com](mailto:airzoneparapente@gmail.com) , téléphone : 0660847623 , le site internet [www.airzone-parapente.com](http://www.airzone-parapente.com) et [www.parapentemillau.fr](http://www.parapentemillau.fr) sont hébergés chez : IONOS 7, place de la Gare, BP 70109, 57200 Sarreguemines Cedex, tél. : 0970 808 911

### **ART 2 – MÉTÉO**

Le vol dépendant étroitement des conditions météorologiques, vous devez prévoir de lui consacrer au minimum trois heures, l'horaire communiqué étant l'heure de départ de notre base, peut à tout moment décider de son report pour raison de sécurité ou météo défavorable.

### **ART 3 – TARIFS**

Tous nos prix sont indiqués en euros HT net (exonéré de TVA article 293 B du CGI). Le règlement peut s'effectuer par chèque libellé à l'ordre de Thomas Richard, en espèces, via Paylib ou ANCV. Nous ne rendons pas la monnaie sur ANCV. Le tarif d'un vol biplace est affiché sur le site internet et à l'accueil de l'établissement. Un tarif de groupe est possible à partir de 4 personnes pour une même réservation : 5€ de remise par personne.

Le temps affiché par vol est indicatif et peut varier en fonction des conditions aérologiques. Si le temps minimum de vol escompté n'est pas atteint le client sera facturé du vol réellement effectué. Exemple : un vol long courrier (170€) réservé pourra être finalement facturé en vol Classic (95€)

### **ART 4 – RÉSERVATION ET PAIEMENT**

La réservation ou le bon cadeau est valable jusqu'à une date bien précise indiquée sur ce dernier. Le vol peut être offert sans réserver une date précise (billet dit open). La réservation est nominative et non remboursable.

La réservation et le paiement s'effectuent sur la page « bon cadeau » du site internet [www.airzone-parapente.com](http://www.airzone-parapente.com) . Le paiement sera réalisé en CB via le prestataire WEEZEVENT. Toute commande de prestation vaut acceptation des prix. Airzone Parapente se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Les informations énoncées par l'acheteur lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées, Airzone Parapente ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait

être de délivrer la prestation de service.

Airzone Parapente se réserve le droit d'apporter à tout moment à ses prestations toute modification ou amélioration qu'elle jugera utile, sans que cela ne puisse justifier de la part du client un refus de délivrance de la dite prestation, et se réserve le droit à tout moment de suspendre une des prestations figurant sur son site internet, cette suppression ne pouvant en aucun cas justifier de la part du client quelque dommage et intérêt que ce soit. Toute impossibilité de réalisation des prestations, pour quelle que cause que ce soit, ne pourra en aucun cas donner lieu au paiement par Airzone Parapente de dommage et intérêt ou frais de différentes natures.

Les lieux de rendez-vous indiqués sur le site web [airzone-parapente.com](http://airzone-parapente.com) ne sont donnés qu'à titre indicatif. Airzone Parapente s'efforce de respecter les dates et lieux qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction des conditions normales d'exercice de l'activité parapente, et à exécuter les prestations, sauf cas de force majeure, ou en cas de circonstance hors de son contrôle (météo, événement particulier etc...). Un report ou un déplacement de la prestation ne pourra, en aucun cas, donner lieu au versement par Airzone Parapente de quelque dommage et intérêt, pénalité de retard, indemnité ou frais d'aucune sorte.

## **ART 5 – NON PAIEMENT**

Tout incident de paiement ou non paiement du solde de la prestation autorisera Airzone Parapente à suspendre l'exécution de toutes les commandes en cours du client sans que celui-ci puisse réclamer des dommages et intérêts, ni indemnités d'aucune sorte.

En outre, l'acheteur devra rembourser à Airzone Parapente tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes non payées, y compris une indemnité forfaitaire de 10% des sommes dues, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt.

## **ART 6 – CAS DE REPORT DE VOL**

Airzone Parapente se réserve le droit d'annuler un vol en cas de mauvaises conditions météorologiques, de conditions de sécurité insuffisante, ou pour tout autre cas de force majeure. Cette annulation peut avoir lieu juste avant le décollage ou pendant le vol. Dans ce cas, Airzone Parapente ne sera pas redevable des frais de déplacement ou hébergement engagés par le client pour se rendre sur le lieu du vol. La réservation restera valable et ce pour une date ultérieure.

En cas d'absence du passager tandem le jour du rendez-vous et à l'heure fixée, le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées seront considérées comme étant consommés. Le passager peut reporter son baptême au plus tard 72 heures avant la date de son rendez-vous par simple mail qui fera ensuite l'objet d'une confirmation par Airzone Parapente. En dehors de ce délai, le vol est considéré réalisé, et le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées restera acquis à Airzone Parapente.

En cas d'impossibilité justifiée du passager le jour de la réservation, le règlement de la réservation ou la totalité du règlement de la prestation est conservé et la réservation reportée dans les conditions prévues dans le cadre du présent article.

## **ART 7 – REFUS DE VOL**

Si le passager tandem refuse de voler une fois équipé, aucun remboursement ne pourra être réclamé à Airzone Parapente.

## **ART 8 – REMBOURSEMENT DU BON CADEAU**

Les bons cadeaux ne peuvent pas être remboursés.

## **ART 9 – SANTÉ**

Pour le vol en parapente, pas de certificat médical obligatoire. Seule une bonne condition physique est requise pour effectuer un vol en parapente. Le passager se doit de prévenir Airzone Parapente lors de la réservation de toute spécificité lié à sa santé.

## **ART 10 – ASSURANCES**

Le prix du vol inclut l'assurance responsabilité civile transport aérien pour un vol en parapente tandem, ainsi qu'une garantie Individuelle-Accident au profit du passager tandem. Le montant des garanties étant plafonné, il appartient au client, le cas échéant, de souscrire une assurance complémentaire visant à garantir au-delà des limites des dites polices d'assurance les préjudices qu'il subirait du fait de la pratique d'un vol en parapente. Par ailleurs le client est informé que son assurance personnelle est susceptible d'exclure les risques liés à la pratique du parapente.

Il appartient au passager de vérifier sa propre police d'assurance à cet égard.

## **ART. 11 – JURIDICTION**

En cas de litige ou de contestation, le tribunal de Rodez est le seul compétent.

## **ART. 12 – RENONCIATION**

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

En achetant et réservant votre Bon cadeau chez Airzone Parapente, vous acceptez les conditions générales de vente.

## **ART. 13 - STAGES**

L'école est ouverte tous les jours du mois de mars à fin Novembre.

Les prix des stages comprennent :

- l'enseignement théorique et pratique dispensé par des moniteurs diplômés d'état
- l'équipement complet (aile, casque, sellette, radio pour les grands vols)
- le transport durant les séances de grands vols

En cas de séance annulée, celle-ci sera reportée ou déduite du coût global du stage.

Une assurance responsabilité civile aérienne est obligatoire, elle est disponible dans les clubs ou dans les écoles. Notre école labellisée Ecole Française de Vol Libre (N°28942) nous permet de vous délivrer une licence fédérale élève plus une assurance RC aérienne. Lors de votre inscription, une cotisation départementale est demandée permettant l'utilisation et l'entretien des sites de vol libre de Millau :

:

- Licence + Responsabilité Civile Aérienne Elève 9 jours 34 €

ou

– Licence + Responsabilité Civile Aérienne Elève année 51.5 €

La souscription à une Assurance Individuelle Accident (facultative) est disponible auprès de la FFVL.

Un certificat médical de “non contre indication” à la pratique du parapente (datant de -3 mois) est obligatoire.

Séances

La journée est divisée en 3 séances : matin, après-midi ou soirée.

Aptitude physique

La pratique du vol libre nécessite d’être en bonne santé et d’avoir une condition physique compatible avec le vol libre. Par exemple, il est demandé au passager de participer activement aux séquences de décollage et d’atterrissage lors de vol biplace (course d’envol, respect de consignes simples, etc.) En cas de question ou de doute, nous vous conseillons de nous contacter ou de prendre un avis médical. Pour les stagiaires (hors Journée Découverte et passager biplace), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vol libre est exigé.

Risques et sécurité

L’Ecole met tout en œuvre pour assurer la sécurité physique des participants aux activités. Le pratiquant est tenu de respecter toutes les consignes données par le moniteur, notamment le plan de vol prévu. Il faut être conscient des risques inhérents à l’activité du vol libre qui est classé dans la catégorie « Sport à Risque » par le ministère de la Jeunesse & Sport.

Quelle que soit l’activité, il est demandé aux pratiquants de se munir :

- De chaussures montantes protégeant les chevilles.
- Des lunettes de soleil.
- Des vêtements chauds, même en été (polaire, pantalon, gants)
- Une protection solaire, type crème de haute protection

## **ART.14 - MATRIELS**

Les équipements de vol fournis et/ou utilisés par l’École sont homologués et conformes aux normes en vigueur.

Un stagiaire souhaitant utiliser son propre matériel, est tenu de respecter cette règle. Le port du casque à la norme EN-966 et l’emport d’un parachute de secours homologué est obligatoire. Son parachute de secours devra avoir été ‘aéré’ selon les règles de l’art et sa voile contrôlée conformément aux préconisations du constructeur. L’École se réserve le droit de refuser ses prestations si le moniteur juge le matériel non conforme et/ou dangereux pour son pilote.

Encadrement

Les moniteurs sont des professionnels titulaires d’un brevet d’État d’éducateur sportif (BEES). Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales, physiques et sportives des participants.

Conditions météorologiques

L’activité de vol libre se déroulant en plein air est soumise aux aléas de la météorologie. De ce fait, le temps de vol, le nombre de vols, le lieu précis du

déroulement de la prestation ne peuvent être garantis. L'École s'engage à exploiter au mieux des conditions météorologiques du moment.

## **ART.15 – EFFETS PERSONNELS**

L'École décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Il est recommandé de ne pas prendre avec soi des objets non indispensables à la pratique, notamment les objets de valeur.

L'emport d'appareil de prise de vue peut être accepté à l'appréciation exclusive du moniteur (suivant les conditions météorologiques, l'encombrement, la sécurisation efficace, etc.) et au respect strict des consignes données avant et pendant le vol.

Modalité d'inscription et règlement

Le montant du stage et des assurances souscrites sera réglé en début de stage.

Les prestations non effectuées ou annulées seront reportées ou déduites du coût du stage. Les inscriptions aux activités et prestations s'effectuent sur réservation en fonction des disponibilités. La veille de la prestation, l'École définira le lieu de rendez-vous suivant les conditions météorologiques et leur exploitation optimale.

La prise en charge des participants s'effectue au lieu de rendez-vous fixé.

Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les informations et conditions générales de vente et toute documentation à l'ensemble des participants. Les prestations dues par les participants seront payées directement à l'École sans intermédiaire.

Le tarif comprend :

– La prestation d'enseignement effectuée par un moniteur breveté d'état (BEES Vol Libre – Parapente)

Le tarif ne comprend pas :

- Le transport vers le site de décollage pour les vols biplace.
- Le transport A/R de votre domicile ou hébergement sur site au point de rendezvous
- La restauration, l'hébergement, les boissons et dépenses personnelles, l'assurance complémentaire (type responsabilité civile des participants), sauf indication contraire.

*Annulation*

Du fait du client :

Pour toute annulation partielle ou totale des prestations :

- Par principe, et en tout état de cause, le nombre de personnes initialement réservé et confirmé sera facturé.
- Tout désistement ou annulation de stage à moins de 20 jours ne donnera lieu à aucun remboursement.

– Toute prestation interrompue ou consommée du fait d'un participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursée.

Du fait de l'École :

L'École se réserve le droit de reporter à une date ultérieure toute prestation, avec ou sans préavis, dès lors que les conditions de pratique en toute sécurité ne sont plus respectées, notamment les conditions météorologiques.